

M. Matheson, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que son mandat actuel soit élargi de façon à l'autoriser à soumettre un rapport à la Chambre, fondé sur les témoignages reçus par le Comité des Affaires extérieures de 1964-1965 concernant les problèmes relatifs à la littérature de haine et au génocide que la Chambre, à sa dernière session, a soumis audit Comité; à lui permettre de faire des recommandations à cet égard, et à décréter que les procès-verbaux des délibérations et le compte rendu des témoignages du Comité des Affaires extérieures de 1964-1965, qui sont pertinents et qui portent sur ces questions, soient renvoyés au Comité actuel.

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Matheson, appuyé par M. Nesbitt, ledit rapport est agréé.

M. Forgie, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, lorsque l'audition des témoins l'exigera.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie (en français et en anglais) du rapport de l'enquête publique spéciale chargée d'enquêter 1° sur la véracité de certaines allégations se rapportant à, a) une offre de pot-de-vin qui aurait été faite à un avocat qui avait reçu du gouvernement américain, le mandat de poursuivre devant les Tribunaux l'extradition d'un nommé Lucien Rivard, b) des pressions qui auraient été exercées sur lui; 2° sur la conduite de la Gendarmerie royale et du ministre de la Justice lorsque ces allégations ont été portées à leur connaissance. L'honorable Frédéric Dorion, commissaire.

Du consentement unanime, il est convenu,—Qu'à sept heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des *Motions* afin de permettre au premier ministre de faire une déclaration.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie du Communiqué final publié à la suite de la réunion de 1965 des premiers ministres du Commonwealth et de documents connexes. (Texte anglais)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits communiqué et documents connexes soient imprimés en appendice au *Hansard* d'aujourd'hui.

M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Exemplaires des textes authentiques (en français et en anglais) d'une convention et de recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-huitième session, tenue à Genève en juillet 1964, et exemplaire d'une lettre du sous-procureur général du Canada exposant la juridiction législative à l'égard de ces instruments internationaux, savoir:

Convention et recommandation n° 120 concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux;

Convention et recommandation n° 121 concernant les prestations en cas d'accidents du travail;

Convention et recommandation n° 122 concernant la politique de l'emploi.